

THE
QUEBEC
GAZETTE.

LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.

THURSDAY, MAY 11, 1769.

JEUDI, le 11 MAI, 1769.

C O R T E, December 6.

THE Ardour of the Corsicans for the Defence of their Liberty encreases daily, which is not a little encouraged by the active Genius of Paoli, and the Succours which they receive from all Parts. We have had so much Snow lately in the Province of Cape Corfe, that the French have been obliged to retire from several Places, and have hardly left a 100 Men in that Province.

Petersbourg, December 16. An Ordinance was published the 21st of October last, by which the Empress directed that one Man in three Hundred should be enlisted throughout the whole Extent of her Dominions; but another Ordinance was issued the 15th of November, by which double that Number are ordered to be raised; which, according to the last Calculation that was made of the Inhabitants of this Empire, will raise 50,000 Recruits, which are to be distributed into the Regiments that are to make the first Campaign. All the Preparations for War are carried on with the greatest Diligence.

December 30. The Diligence with which the Troops of the Empress are supplied with all Kinds of Necessaries, gives us Hopes that they will be able to open the Campaign before the Turks, and even to carry the Seat of War into their Territories. It is assured that Prince Reppin, Ambassador at Warsaw, will be recalled from thence. The Empress will certainly continue to entertain a perfect good Understanding with the King, and the fountest Part of the Republick of Poland, her Imperial Majesty having the Defence of that Kingdom as much at Heart as that of her own.

Constantinople, December 16. A Body of 7000 Men, commanded by Halli Bey, and another commanded by Fiesch-Ulla-Pacha, Beglerby of Natolia, are upon the March, and expected soon at Adrianople. The rest of the Asiatick Troops are to embark near the Dardanelles, in Order to be transported by the Black Sea to Gallipoli, because they do too much Mischief when they pass through the Suburbs of this Capital. We learn from all Parts of the Empire, that the Commanders in Chief vie with each other in providing the most costly Field Equipages, in Order to appear with Splendor.

The Grand Signior has demanded of the Jews, Greeks, and Armenians, established in this City, a Contribution of 650,000 Piastrs.

Rome, December 31. We are under apprehensions of a new disagreement, as the Neapolitan troops are reinforced at Orbitello; and ships with troops are expected from Spain, with a view of making an invasion in the Duchies of Castro and Ronciglione.

Madrid, Jan. 3. The Court has received advice, that on the 15th of October, a terrible storm happened at the Havanna, which continued for 3 hours. Near 1000 persons lost their lives, among whom were great numbers of Negroes; most of the sugar plantations were entirely destroyed; and most of the ships upon the coast were driven on shore. The damage is computed at 3,000,000 Piastrs.

Vienna, January 11. Letters from Constantinople of the 16th of December advise, that the English Ambassador there had delivered a second memorial to the Porte, in order to procure the liberty of the Sieur Obreskow, the Russian Resident. He therein represented, that in case the said Resident, who is known to be in a very bad state of health, should happen to die, the public would look upon that event to have been premeditated by the Government, which would bring upon the Porte the reproach of all other Powers; and that besides, if during the course of the war, any Ottoman Nobleman should be taken prisoner by the Russians, he would be exposed, by way of reprisal, to the same fate. These remonstrances have produced this good effect, that the Russian Resident and his retinue have been removed to the house of the keeper of the Castle of Seven Towers, where they are much more happily lodged.

Paris, January 16. It is said that several of our Officers of Artillery have obtained leave to serve in the Turkish army; that is, to act against the Russians.

January 20. A report has prevailed here for some days, which however does not meet with great Credit, that a treaty is on foot between the King of France, the Empress Queen, the Grand Signior, the King of Prussia, and the Elector of Saxony, with a design to curb the power of Russia, and place the Duke of Saxe-Teschen upon the throne of Poland.

Frontiers of Italy, January 8. Letters from St. Fiorenzo inform us, that on the first of this month, the Corsicans, to the number of upwards of 2000 men, attempted to carry Oletta by assault, but that they were driven back as far as Mariana; these letters, however, add, that General Paoli, being informed of the disadvantage of his party, marched to their assistance with some thousands of his troops; but they do not tell us what revenge he has taken.

Leghorn, January 13. We have just received the news that the Corsicans have had a considerable blow at Oletta. The French Troops have surprised the town of Orminio, in which they found 12 large field pieces, 800 mulsquets, 700 barrels of powder, great quantities of grain, and a large sum of money. It is said a re-inforcement of 40,000 men will be sent to the French army, and that several regiments are already embarking to join them.

Vienna, January 18. Authentic advices from Constantinople import, that the Grand Signior has allotted 20,000 piastrs for the preparations of the campaign only; that the several corps which he intends to employ against the Russians, will amount in all to 250,000 men, and that the Chan of the Tartars has promised his Highness to come into the field with 100,000 men. It is well known that the Russians cannot oppose this army with equal numbers, but then their troops are much better skilled in the art of war than the Turks.

C O R T E, le 6 Decembre.

L'Ardeur des Corses pour défendre leur liberté augmente tous les jours, ce qui n'est pas peu encouragé par le génie actif de Paoli, et les secours qu'ils reçoivent de toute part. Nous eumes dernièrement tant de neige dans la province de Cap-Corse que les François ont été obligés de se retirer de plusieurs places, et ont à peine laissé 100 hommes dans cette province.

Petersbourg, le 16 Decembre. On publia le 21 d'Octobre dernier une Ordonnance, par laquelle il est ordonné d'engager sur trois cens, un homme par toute l'étendue de la domination; mais on publia le 15 de Novembre une autre Ordonnance, qui ordonne de lever le double de ce nombre; ce qui selon le dernier calcul qu'on fit des habitans de cet empire, produira 50,000 recruts, qui doivent être distribués dans les regimens qui doivent faire la premiere campagne. On continue les préparations de guerre avec la plus grande diligence.

Le 30 Decembre. La promptitude avec laquelle les troupes de l'Impératrice sont fournies de tout ce qui est nécessaire, nous fait espérer qu'elles seront en état d'ouvrir la campagne avant les Turcs, et même de rendre leur pais le théâtre de la guerre. On assure que le Prince de Reppin, Ambassadeur à Varsovie, en sera rapellé. L'Impératrice continuera certainement d'entretenir une parfaite intelligence avec le Roi, et la principale partie de la République de Pologne, sa Majesté ayant la défense de ce royaume également à coeur que celle du sien propre.

Constantinople, le 16 Decembre. Un corps de 7000 hommes commandé par Halli Bey, et une autre commandé par Fiesch Alla-Pacha, Beglerby de Natolie, sont en marche, et on les attend bientôt à Adrinople. Le reste des troupes Asiaticques doit s'embarquer près des Dardanelles, pour être transporté par la Mer Noire à Gallipoli, par ce qu'elles causent trop de dommages quand elles passent dans les faubourgs de cette capitale. Nous apprenons de toute part de l'empire, que tous les commandans en chefs s'efforcent à l'envie l'un de l'autre de se pourvoir de brillans équipages pour paroître avec éclat.

Rome, le 31 Decembre. Nous sommes dans la crainte d'un autre désagrément, vu qu'on a renforcé les troupes Napolitaines d'Ortobello; et on attend d'Espagne des vaisseaux avec des troupes, dans le dessein de faire une invasion dans les duchés de Castro et de Ronciglione.

Madrid, le 3 Janvier. La cour a reçu avis, que le 15 Octobre il y avoit eu une terrible tempête à la Havanne qui dura trois heures. Près de 1000 personnes ont perdu la vie, parmi lesquelles il y a un grand nombre de Nègres, la plupart des plantations de sucre est entièrement détruite, et une grande partie des vaisseaux de la côte ont échoué sur le rivage. Le dommage est évalué à 3,000,000 de piastrs.

Vienne, le 11 Janvier. Des lettres de Constantinople du 16 de Decembre marquent, que l'Ambassadeur de cette cour avoit présenté un second mémoire à la Porte, pour procurer la liberté du Sieur Obreskow, Résident de Russie, dans lequel il représentoit, qu'au cas que le dit Résident, qu'il savoit être dans une mauvaise santé, venoit à mourir, le public regarderoit cet événement comme ayant été occasionné par le gouvernement, ce qui attireroit à la Porte les reproches de toutes les autres puissances; et qu'en outre, si durant le cours de la guerre, quelque gentil homme Turc venoit à être pris prisonnier par les Russiens, il seroit exposé par voïe de représailles au même sort. Ces remonstrances ont produit ce bon effet, que le Résident de Russie et sa suite ont été changés et mis dans la maison du gardien du chateau des Sept Tours, où ils sont logés beaucoup plus commodement.

Paris, le 16 Janvier. On dit que plusieurs de nos officiers d'artillerie ont obtenu la permission de servir dans l'armée Turque, c'est à-dire d'agir contre la Russie.

Le 20 Janvier. Il a couru ici un bruit pendant quelques jours, auquel cependant on n'ajoute pas beaucoup de foi, qu'il y a un traité sur pied entre le Roi des François, l'Impératrice Reine, le Grand Seigneur, le Roi de Prusse et l'Electeur de Saxe, dans le dessein de reprimer le pouvoir de la Russie, et de placer le Duc de Saxe Teschen sur le trône de Pologne.

Des Frontières d'Italie, le 8 Janvier. Des lettres de San Fiorenzo nous informent, que le premier de ce mois les Corses au nombre de plus de 2000 hommes avoient taché d'emporter d'assaut Oletta, mais qu'ils avoient été repoussés jusqu'à Mariana; ces lettres cependant ajoutent, que le Général Paoli estant informé du désavantage de son parti, avoit marché à leur secours, avec quelques mille, mais elles ne nous disent pas quel revenge il avoit pris.

Livourne, le 13 Janvier. Nous venons de recevoir les nouvelles que les Corses avoient eu un échec considérable à Oletta. Les troupes Françaises ont surpris la ville d'Orminio, dans laquelle ils ont trouvé douze grosses pieces de canon, 800 fusils, 700 barils de poudre, une quantité considérable de grain, et une grosse somme d'argent. On dit qu'on enverra bientôt à l'armée Française un renfort de 40,000 hommes, et que plusieurs régimens s'embarquent déjà pour les joindre.

Vienne, le 18 Janvier. Des avis certains de Constantinople marquent, que le Grand Seigneur a accordé 20,000 piastrs pour la préparation de la campagne seulement; que les différens corps qu'il se propose d'employer contre les Russiens se montent en tout à 250,000 hommes, et que le Cham des Tartars a promis à son Hautesse de venir en campagne avec 100,000 hommes. Il est bien connu que les Russiens ne peuvent s'opposer à cette armée en nombre égal, mais aussi leurs troupes sont plus expérimentées dans l'art de la guerre que celles du Turc.

L O N D R E S, le 11 Janvier.
Nous apprenons que l'été prochain sera employé principalement par les chefs des différens departemens de terre et de marine, à faire la revêtue des

We hear the ensuing summer will be chiefly employed by the Heads of the several departments in the army and navy, in taking a survey of all the garrisons and land forces of this kingdom, and a thorough inspection into the state of the royal navy.

January 17. Some dispatches, said to be received on Wednesday night at the Russian Ambassador's, bring an account of the Russians having intercepted a large body of Tartars, with the great Chan's son at their head, and totally defeated them.

It is said that several councils have lately been held, relative to some important news from the Court of Peterbourg, in regard to the hostile proceedings of the Ottoman Porte against that Court, which it seems now requires our assistance to support her against so potent an adversary.

January 19. It is said, that by the death of the late Mrs. Mead, a fortune of near £100,000 devolves to the wife and daughter of John Wilkes, Esq;

Extrait of a Letter from Paris, January 11.

"Since the return of the Marquis de Chauvelin hither from Corsica, he has had frequent conferences with his Majesty; since which it has been reported, that the conquest of that Island is thought to be a very doubtful matter, notwithstanding the great number of troops we shall be enabled to send, on account of the situation of the country (where large bodies cannot act to advantage) the climate, and the bravery of the Islanders. In short, it is whispered that the Court repents the having made any attempt, and yet they are now ashamed to recede."

It is said, that the fleet, which will sail early in the spring to the Mediterranean, is to consist of 16 sail of the line, including one ship of 90 guns, and two of 84, with fire-ships and bomb-vessels. And that 12 battalions of foot, 4 of marines, and 9 companies of artillery, with a train of field artillery, and a large number of battering cannon, will be embarked for the same service.

January 21. The first time the King of Sweden repaired to the Senate, after his late abdication, he caused the following dictamen to be read there;

"I appear again in this place, penetrated with the most lively acknowledgment as its having pleased the Divine Providence, who directs all things, that I should resume the government of my kingdom, and with the more satisfaction, as the convocation of the States gives me hopes of being able to relieve our faithful subjects from their misery. I will not undertake to answer what the Senators have alledged against my resolution, since it is all buried in oblivion by the convocation of the States. I shall demonstrate to the States the utility and the necessity of my resolution, for the maintainance of the liberty and justice of the nation. My conscience does not in the least reproach me in all this; what has lately happened perhaps will be alone sufficient to evince the justice of my designs. I am, moreover, fully persuaded, that all that I have done will be approved, not only at present, but in future. (Signed) ADOLPHUS FREDERICK."

Letters from Leghorn say, that in the late action between the French and the Corsicans, at the surpris of Oletta, the former had 800 men killed and wounded, besides 150 made prisoners, among whom are two staff officers. The attack lasted for four hours, with a very brisk fire on both sides.

The same Letters add, that a detachment of French dragoons had fallen into an ambuscade, and been entirely dispersed by the Corsicans.

A certain witty Earl, the other day, when he congratulated a certain Bishop on his advancement to a better See, "said, My Lord, you are the only Authors who do not suffer by a Translation."

January 23. By letters from Corsica, we are informed, of a fresh defeat which the French have met with in that Island, near the bridge of Bivincio; having been obliged to retire, with great loss, towards Furiani. The Corsicans, after pursuing the enemy some time, and making prisoners, a major, some subaltern officers, and many soldiers, returned to their entrenchments, where they hourly expected their general with 6000 men, to enter into the province of Nebbio, having formed the project of intirely driving out the French.

Extrait of a Letter from Isle Rouge, December 14.

"The 8th of this Month, a small Corsican privateer, commanded by Captain Lazzeco, an Inhabitant of this Isle, sailed from this port, upon a cruize against the little French vessels that bring over provisions and ammunition for their troops in Corsica. Scarce was he got out of port, when he discovered a French tartane from Provence, which he took, after a good deal of resistance, and brought into the Gulph of Sagone, where her corgoe was unloaded, consisting of 334 barrels of gun-powder, and 354 fusils. He then put to sea again, and soon after took another tartane of the same nation, coming from Ajaccio, and for Provence, where she was carrying, among other effects, 64,000 Livres in specie, besides a number of gold and silver watches, and many other effects, of smaller value.

January 24. The following French troops, 37 battalions, and 24 squadrons of horse, 10 companies of artillery, with 64 pieces of brass cannon, are to embark from France the first week in March, for Genoa, where six battalions are to remain in garrison; two battalions at the fort of Cavi, and the remainder to encamp, in the month of May, on the frontiers of the Genoese territories, not far from Alexandria.

The subscription now on foot for the support of the Corsicans, against the enemy of their liberties, it is said, already amounts to upwards of 7000l.

The French King has raised twenty millions of livres, at 10 per cent. This would seem as if that kingdom was little able to begin hostilities with any power, particularly Great-Britain.

We hear that the celebrated Baron Dimisdale is gone from Petersbourg to Muscovy, to inoculate the Arch-bishop of Moscow, and all his Family; and that his return to England is not expected till the end of March.

It is said, that besides the emoluments conferred on the Barron by the Empress of Russia, he has been complimented with presents by the Nobility of that empire, to the amount of thirty thousand pounds and upwards.

Extrait of a Letter from Portsmouth, January 22.

"We hear that orders have been sent to the gun wharff here, to get ready, with speed, the carriages for the great guns of 30 sail of the line of battle ships; and we also hear, that the like orders have been sent to Plymouth and Chatham."

They writ from Leghorn, that a Dutch man of war of 20 Guns, lately landed in Corsica, full twenty chests of small arms, several barrels of gun-powder, and a large sum of money, for the use of General Paoli.

An order is sent to the Carron Water Manufactory in Scotland, for a large number of ship cannon, field pieces, mortars, &c. to be got ready as soon as possible.

villes fortes et des troupes de terre de ce royaume, et à un entier examen de l'état de la marine royale.

Le 17 Janvier. Quelques dépêches que l'on dit avoir été reçues chez l'Ambassadeur de Russie Mercredi au soir, marquent que les Russiens ont intercepté un grand corps de Tartares avec le fils du grand Cham à leur tête, et l'ont entièrement défait.

On dit qu'on a tenu dernièrement différens conseils touchant quelques nouvelles importantes de la cour de Petersbourg, relativement aux voies d'hostilité de la cour Ottomane contre cette cour, qui, à ce qu'il semble, demande notre secours pour se soutenir contre un si puissant adversaire.

Le 19 Janvier. On dit que par la mort de feu Madame Mead, il revient à la femme et à la fille de Mr. Jean Wilkes, une fortune de près de 100,000 livres sterling.

Extrait d'une lettre de Paris, du 11 Janvier.

"Depuis le retour ici du Marquis de Chauvelin de Corse, il a eu plusieurs conférences avec sa Majesté, depuis lesquelles il a été rapporté, que la conquête de cette isle étoit estimée une matiere très douteuse malgré le grand nombre de troupes que nous ferons capables d'envoyer, à cause de la situation du pais, où de grands corps ne peuvent agir avec avantage; du climat, et de la valeur de ces insulaires. En un mot on se dit tout bas, que la cour se repent d'avoir fait quelques tentatives, et de plus qu'elle est confuse de déffister."

Le 19 Janvier. On dit que la flotte qui mettra à la voile de bonne heure au printemps pour la Méditerranée, doit consister de 16 vaisseaux de ligne, y compris un de 90 canons, et deux de 84, avec des brulots et galiotes à bombes, et que 12 bataillons d'infanterie, 4 de marine, et 9 compagnies d'artillerie, avec un grand train d'artillerie de campagne et de siège, seront embarqués pour le même service.

Le 21 Janvier. La première fois que le Roi de Suède retourna au Sénat, après sa dernière abdication, il y fit lire le discours suivant:

"Je parois encore dans ce lieu, pénétré de la plus vive reconnaissance, de ce qu'il a plu à la divine providence, qui dirige toutes choses, que je reprisse le gouvernement de mon royaume, et de la plus grande satisfaction, vu que la convocation des états me fait espérer que je serai en état de soulager nos fidèles sujets dans leur misère. Je n'entreprendrai pas de répondre à ce que les Sénateurs ont allégué contre ma résolution, puisque tout est mis en oubli par la convocation des états. Je ferai connoître aux états l'utilité et la nécessité de ma résolution, pour le soutien de la liberté et la justice de la nation. Ma conscience ne me reproche point la moindre chose dans tout ceci. Ce qui est arrivé sera peut-être seul suffisant pour persuader de la justice de mes intentions. Je suis de plus pleinement persuadé, que tout ce que j'ai fait sera approuvé, non seulement à présent, mais à l'avenir.

(Signé) ADOLPHE FRÉDÉRIC.

Des lettres de Livourne disent, que dans la dernière action entre les François et les Corfès, à la surpris d'Oletta; les premiers eurent 800 hommes tués ou blessés, et 150 faits prisonniers, parmi lesquels se trouvent deux officiers de l'état Major. L'attaque dura trois heures, avec un feu très vif des deux cotés.

Les mêmes lettres ajoutent, qu'un détachement de dragons François étoit tombé dans une ambuscade, et entièrement dispersé par les Corfès.

Un certain Comte spirituel, l'autre jour, lorsqu'il félicita un certain Evêque sur son avènement à un meilleur siège, dit, "Vous êtes les seuls auteurs qui ne perdez rien dans les translations."

Le 23 Janvier. Par des lettres de Corse, nous sommes informés d'une défaité que les François ont essuiee dans cette isle près du pont de Bivincio; aiant été obligés de se retirer avec une grande perte vers Furiani. Les Corfès après avoir poursuivi l'ennemi quelque tems, et fait prisonnier un Major, quelques officiers subalternes, et plusieurs soldats, se retirèrent dans leurs retranchemens, où ils attendoient à toute heure leur Général avec 6000 hommes, pour entrer dans la province de Nebbio, aiant formé le projet de chasser entièrement les François.

Extrait d'une lettre de l'Isle Rouge, du 14 Decembre.

Le 8 de ce mois un petit armateur Corse, commandé par Capitaine Lazzeco, habitant de cette isle, mit à la voile de ce port, pour croiser contre les petits vaisseaux François qui amènent des provisions et des munitions pour leurs troupes en Corse. A peine avoit il gagné le large qu'il découvrit une Tartane Française de Provence, qu'il prit après beaucoup de résistance, et l'amena dans le golfe de Sagone, où sa charge fut débarquée, consistant en 334 barils de poudre, et 354 fusils, il remit ensuite de nouveau à la voile, et bientôt après il prit une autre Tartane de la même nation, venant d'Ajaccio et allant en Provence, où elle portoit parmi d'autres effets 64000 livres en espece, outre un nombre de montres d'or et d'argent, et plusieurs autres effets de moindre valeur.

Le 24 Janvier. Les troupes Françaises suivantes, 37 bataillons, et 24 escadrons de cavallerie, 10 compagnies d'artillerie, avec 64 pieces de fonte, doivent être embarquées de France la première semaine de Mars pour Genes, où 6 bataillons doivent demeurer en garnison, 2 bataillons au fort de Gavi, et le reste doit camper au mois de Mai sur les frontières du territoire Génois, à une petite distance d'Alexandrie.

La souscription maintenant sur pied pour le soutien des Corfès contre l'ennemi de leur liberté, se monte déjà, à ce qu'on dit, à plus de 7000 livres Sterling.

Le Roi François a levé 20 millions de livres à 10 pour cent, cela semble annoncer que ce royaume seroit peu capable de commencer des hostilités contre quelque puissance, et particulièrement contre la Grande-Bretagne.

Nous apprenons que le célèbre Baron Dimisdale est allé de Petersbourg en Moscovie, pour inoculer l'Arch-Evêque de Moscou et toute sa famille; et qu'on ne l'attend pas de retour en Angleterre avant la fin de Mars. On dit qu'outre les émolumens accordés au Baron par l'Impératrice de Russie, il a été complimenté avec des présens par la Noblesse de cet empire, jusqu'à la valeur de plus de 30,000 livres Sterling.

Extrait d'une lettre de Portsmouth, du 22 Janvier.

"Nous apprenons qu'on a envoyé des ordres à l'arsenal ici, de tenir prêts en toute diligence les affûts de gros canons pour trente vaisseaux de ligne; et nous entendons aussi que l'on a envoyé de semblables ordres à Plymouth et à Chatham."

On écrit de Livourne, qu'un vaisseau de guerre Hollandois de 20 canons débarqua dernièrement en Corse 20 caisses de fusils, plusieurs barils de poudre, et une somme considérable d'argent pour l'usage du Général Paoli.

On a envoyé des ordres à la manufacture de Carron-water en Ecosse, pour une grande quantité de canons de vaisseaux, pieces de campagne, mortiers, &c. pour les tenir prêts aussitôt possible.

A D V E R T I S E M E N T S.

TO be sold, at Public Vendue, by *Samuel Morin*, on Saturday Morning next, the 13th Instant, all the neat and good Household Furniture belonging to the late Mr. BENJAMIN PRICE, at his House, situated under Cape Diamond, consisting of Mahogany Chairs, Mahogany Tables, Mahogany Desks, Ditto Card Tables, Looking Glasses in gilt Frames, Field-bedsteads with Furniture Check Curtains, Feather Beds, Bolster and Pillows, Carpets, cast Iron Stoves and Pipes, Pictures, Glafs-ware, Plate, Linen, and a variety of useful Kitchen Furniture.

ALSO, TO BE LET OR SOLD,

The above Building, newly re-built, calculated and intended for a Granary, is capable of containing a large Quantity of Wheat, and from the Advantage of its Situation, of keeping Grain in excellent Order, and saving an immense Expence of Cartage, as a Vessel of considerable Burthen may load and unload close to the Stores. For further Particulars apply to HENRY KNELLER, or JOHN COLLINS, Esquires, in the Upper Town.

A VENDRE en vente publique, par Samuel Morin, Samedi prochain le matin, 13 du présent,

TOUS les beaux et bons meubles appartenans à feu BENJAMIN PRICE, en sa maison située sous le Cap Diamant, consistant en tables, chaises, bureaux, et tables à jouer de bois d'Acajou, miroirs à cadres dorés, lits de campagne avec leurs garnitures, rideaux de toile à carreaux, lits de plumes, traversins et oreillers, tapis, poëls de fer fondé avec leurs tuyaux, tableaux, verrerie, plats, linge, et quantité d'ustensiles de cuisine.—La vente commencera à 10 heures.

A LOUER ou à VENDRE,

Le susdit bâtiment nouvellement rebâti, construit et destiné pour un magasin à blé: il peut contenir une grande quantité de blé, et par sa situation favorable conserver le grain en bon état, et épargner des considérables frais de charriage, vu qu'un vaisseau d'une charge considérable peut y charger et décharger fort près des Magazins. A s'enquérir plus particulièrement à HENRY KNELLER ou à JEAN COLLINS, Ecuiers, à la Haute-ville.

QUEBEC, le 9 Mai, 1769.

AS *Baillairgé* intends quitting this Province next Summer, he informs the Public, that he has two Houses to dispose of, agreeably situated, one of which stands on the Market-place in the Upper-Town, built 4 Years ago, two Stories high, with Cellars and Garrets, 25 Feet in Front by 38 in Depth, and a Yard behind, 25 Feet by 42; said House and Yard pay but 13 Sols per Annum Quit-Rent, and let at a high Price.

The other is situate in the Lower-Town, joining to Mr. Alexander Dumas, built two Years ago, on a Lot of 5083 French Feet square, is two Stories high, divided each into six spacious Apartments, has fine Cellars and excellent double Garrets, with a Yard behind 42 feet by 57, at the Extremity of which is another Stone Building, joining the Cape, two Stories, one of which is a Cellar, and the other in Chambers, with good Garrets above, and Galleries 7 Feet wide, extending from one Building to the other, with Stables underneath, a Gate in common with Mr. Dumas, and a public Canal for conveying the Water to the Beach. The House and Lot pay but 5 Sols Quit-Rent to the King. He has also for Sale different Sorts of Wood, several Tools of different Kinds, and a Variety of Furniture: He will dispose of the whole for ready Money, or give a Year's Credit for Part of it. Application to be made to said *Baillairgé*, who will shew the Titles, and accept of reasonable Terms.



COMME BAILLAIRGÉ est dans le

dessein de quitter cette Province l'été prochain, il fait savoir au Public, qu'il a deux belles maisons à vendre, agréablement situées, dont une batié depuis quatre ans, située sur le marché de la haute-ville, batié à deux étages, avec caves et greniers, de 25 pieds de front sur 38 de profondeur, une cour sur le derrière aussi de 25 pieds sur 42 de profondeur; la dite maison et cour ne paient que 13 sols de rente foncière, et donnent de bons loiers.

Une autre maison située dans la Basse-ville, joignant Alexandre Dumas, batié sur un terrain de 5083 pieds François quarrés, à deux étages, divisés chacun en six appartemens très spacieux, des belles caves, et beaux greniers doubles; la dite maison batié depuis deux ans, derriere laquelle est une cour de 42 pieds sur 57 pieds de profondeur, au bout de laquelle est un autre bâtiment en pierre qui joint le cap, de 40 pieds de front sur 24 pieds de profondeur, bati bien solidement à deux étages, dont le premier est en cellier, et le second en maison, avec de beaux greniers au-dessus, et des galeries de 7 pieds qui conduisent depuis un bâtiment jusqu'à l'autre, et des écuries au-dessous, un porche commun avec Mr. Dumas pour entrer dans la cour, un canal commun qui conduit les eaux à la greve; la maison et terrain ne paient que cinq sols de rente au Roi. Il a aussi de différentes especes de bois à vendre, et plusieurs outils de différente espece, et plusieurs différens meubles. Il vendra le tout comptant, ou une partie à un an de crédit. A s'adresser au susdit *Baillairgé* qui leur communiquera les titres, et fera une composition honnête.

MONTREAL, 14th March, 1769.

SIR,
WE the Subscribers, being the Grand-Jury for this District, take this Opportunity of returning you our Thanks for your just and spirited Behaviour as a Magistrate, and your indefatigable Care to bring Offenders to Justice. We have the Honour to be,

SIR,
Your most obedient humble Servants,
ISAAC TODD, ALEXR. PATERSON,
WM. M'CARTY, JAMES PORTEOUS,
JNO. PORTEOUS, JGE. GAMELIN,
JACOB VANDER HEYDEN, JOHN LILLY,
RICHD. DOBIE, RICHD. M'NEALL,
SOUMBRUM, RANDE MEREDITH,
JNO. GRANT.

GENTLEMEN,
I Return you my hearty Thanks for your publick Approbation of my Conduct as a Magistrate; and be assured that my Endeavours will ever be to act with Propriety for the Good of the Publick, and my Constituents, in whatever Station I may be in. I have the Honour to be, with great Respect,
GENTLEMEN,
Your most obedient, and most humble Servant,
DANL. ROBERTSON.

MONSIEUR,
NOUS Souffignés, Grands Jurés pour ce District, prenons cette occasion de vous remercier, de votre juste et vive conduite en qualité de Magistrat, et de vos soins infatigables à faire punir les coupables. Nous avons l'honneur d'être,
MONSIEUR,
Vostres très obéissans et très humbles Serviteurs,

MESSIEURS,
JE vous rends de sinceres graces de l'approbation publique que vous avez donné à ma conduite comme un Magistrat; et soyez assurés que je m'efforcrai toujours d'agir ainsi qu'il conviendra pour le bien public et celui de mes constituans, dans toutes les circonstances où je me trouverai. J'ai l'honneur d'être avec respect,
MESSIEURS,
Votre très obéissant et très humble Serviteur,
DANIEL ROBERTSON.

A ISAAC TODD, Ecquier, Président, et autres Grands Jurés ci-dessus mentionnés,
Montréal, le 14 Mars, 1769.

AVERTISSEMENTS.

MR. LATHAM, Chirurgien du 8^{me} régiment d'infanterie, ou régiment de Roi, informe le Public qu'il ne se propose plus d'inoculer ici après le premier de Juin pendant quelques mois.—Mr. LATHAM a inoculé depuis ces quatre dernieres semaines 118, en tout 313.

Quebec, ce 2 Mai, 1769.

MR. LATHAM, Surgeon to the King's (or 8th) Regiment of Foot, informs the Public, that he does not intend to inoculate here after the first of June, for some Months.—Mr. LATHAM has inoculated, within these last four Weeks 118, in all 313.

Quebec, le 2 Mai, 1769.

LA vente des maisons, terres et tannerie, de Paul Sicle dit Maltois, situées dans la rue du faubourg de St. Jean, et les maisons et terres de Henry Mongeon, situées rue des Panvies, sont remises à la priere des parties à Vendre le 19 du présent, tems auquel on les adjudgera absolument au plus offrant, au Café Britannique dans la Basse-ville.

Les ventes commenceront à onze heures.

JACOB ROWE.

THE Sales of the Houses, Lands and Tannery, of Paul Sicle, alias Maltois, situate in the Suburbs of St. John's-Street, and the Houses and Lands of Henry Mongeon, situate in Poor-Street, is remitted, by desire of Parties, until Friday the 19th Instant, when it will absolutely be sold to the highest Bidder, at the British Coffee-House, in the Lower-Town. Sale to begin at 11 o'Clock.

JACOB ROWE.

LE Souffigné prend la liberté d'avertir le Public et ses Amis en général, qu'il a pris la maison bien connue, ci-devant occupée par Mr. Le Roi, à usage d'Auberge, et les deux dernieres années par Mr. Miles Prenties, située sur le marché de la Basse-ville de Québec, sous l'enseigne du Café de Montréal, où il se propose de poursuivre le même négoce aussi galamment que le lieu le permettra, et le Public peut être assuré d'y trouver les meilleurs vins, et d'y être servi ponctuellement, &c. &c. vu qu'il mettra sa plus grande application à le satisfaire, si la plus grande attention et ponctualité peut lui attirer sa faveur.

Son très obéissant et très humble Serviteur,

JACQUES CROFTON.

N. B. Ses Amis de Montréal peuvent être assurés d'un bon logement, &c. &c. &c.

THE Subscriber begs Leave to acquaint the Public, and his Friends in general, That he has taken the well known House formerly occupied by Mr. King as a Tavern, and the last two Years by Mr. Miles Prenties, situated in the Market-Place, Lower-Town, Quebec, at the Sign of the MONTREAL COFFEE-HOUSE, where he intends carrying on the same Business, in as elegant a Manner as the Place will admit; and the Public may be assured of having the best of Wines and Attendance, &c. &c. as he will make it his Study to please, if constant Assiduity and Attention may merit their Favours, by

Their most obedient, and most humble Servant,

JAMES CROFTON.

N. B. His Montreal Friends may be assured of good Lodgings, &c. &c. &c.

LE Public est averti, qu'un emplacement et maison, situés rue St. Pierre, au coin de la rue de la Montagne, dependans de la succession de feu Sieur Louis Durand Duniere, sont présentement en vente et en crieé au greffe de Mr. Boisseau, Greffier, à la diligence de ses créanciers, suivant les affiches ci-devant apposées et publiées, que l'adjudication des dits emplacement et maison, se fera au dit Greffe le 7 du mois de Juin prochain, onze heures du matin, aux charges portées par l'enchere; que ceux qui voudront avoir quelque éclaircissement au sujet de la dite vente, pourront s'adresser à Mr. Panet, Notaire et Avocat, qui le leur donnera; et que si quelques uns ont quelques droits ou dettes sur les dits emplacement et maison, ils peuvent faire leur déclaration et opposition soit au Greffe soit en l'étude dit Mr. Panet, faute de quoi, l'adjudication faite, ils seront déchus de tous droits et prétentions.

Quebec, le 2 Mai, 1769.

PANET, Avocat.

THIS is to give Notice, That a Lot and House,

situate in St. Peter's-Street, at the Corner of Mountain-Street, belonging to the Estate of Mr. Lewis Durand Duniere, deceased, are at present selling by Auction, at the Office of Mr. Boisseau, Clerk, at the Instance of his Creditors, agreeable to the Advertisements already published; and that the Adjudication of said Lot and House will be made at said Office, on the 7th of June next, at 11 o'Clock in the Forenoon, with all Incumbrances. Those desirous of Information relating to said Sale, may apply to Mr. PANET, Notary and Advocate, and such as have any Claims or Debts on said Lot and House, are desired to deliver them in either at Mr. Boisseau's Office or Mr. PANET's Chambers; on Failure of which, after the Adjudication is made, they will be excluded from all Right or Pretention.

QUEBEC, May 2, 1769.

PANET, Advocate.

VITAL LADOUCEUR, demeurant à la Chine, avertit le Public, qu'il a acheté du nommé Lachasse dit Bourdon, demeurant aussi à la Chine, une terre située au dit lieu de la Chine, près Montréal, en bois de bout, tenant par devant à 20 arpens du fleuve St. Laurent au nommé Portelance, par derriere aux terres de Liefse, d'un coté à Alexia Portelance, et d'autre coté à Louis Mador: Si quelqu'un ou quelques uns a ou ont quelques droits, privilèges ou hypothèques sur la dite terre, il est ou sont requis par cet avertissement, de se présenter au dit Vital Ladouceur et se faire connoître sous un mois à compter de ce jour; si non, et à faute de ce faire ils seront déchus de leurs créances et privilèges.

A la Chine, le 17 Avril, 1769.

District of Montreal, EN vertu d'un Writ de Fieri facias, émané de la cour des Plaidiers Communs, et la poursuite de Jaques Price et Guillaume Haywood, contre les biens, effets, terres et possessions de François Noble Knipe, à moi adressé et remis, j'ai pris en execution et mis sous main de justice, une piece de terre située dans la ville de Montréal, vis-à-vis la rue St. Paul, bornée au Nord-est par Mr. Deshautels, au Sud-ouest par la rue St. Vincent, et par derriere par M. Paul La Brosse, de 42 pieds et 6 pouces sur la rue St. Paul, 42 pieds 6 pouces sur la rue St. Vincent, 43 pieds du coté au Nord-est, et 37 pieds 6 pouces de largeur au bout joignant au dit Paul La Brosse, avec les murs d'une maison y construite, dont on peut voir le plan à mon bureau en tout tems avant le jour de la vente: On fait à faveur que la dite piece de terre sera vendue publiquement, à mon bureau dans la dite ville de Montréal, Vendredi 19 de Mai prochain, pour recouvrer la dette et fraix mentionnés au dit Writ, auquel tems et lieu les conditions de la vente seront déclarées par

E. G. GRAY, D. P. M.

N. B. Ceux qui ont quelque demande préalable sur la dite piece de terre, par hypothèque ou autrement, sont priés d'en informer par écrit le dit Prévôt Maréchal avant le jour de la vente.

Le 10 Avril, 1769.

La vente commencera à quatre heures l'après-midi, et sera adjugée à cinq heures précises.

DISTRICT of MONTREAL, BY virtue of a Writ of Fieri Facias, issued out of the Court of Common-Pleas, at the Suit of James Price and William Haywood, against the Goods and Chattels, Lands and Tenements, of Francis Noble Knipe, to me directed and delivered, I have taken in Execution, and seized into my Hands, a Lot of Land, situate in the City of Montreal, fronting St. Paul's-Street, bounded on the North-East Side by M. Deshautels, on the South-West Side by Saint Vincent's-Street, and behind by Mr. Paul La Brosse, being 42 Feet and 6 Inches on Saint Paul's-Street, 42 Feet 6 Inches on Saint Vincent's-Street, 43 Feet on the North-East Side, and 37 Feet 6 Inches wide at the End joining to the said Paul La Brosse, with the Walls of a House thereon, a Plan whereof may be seen at my Office any Time before the Day of Sale: Now this is to give Notice, that the said Lot of Land will be sold at Public Vendue, at my Office, in the City of Montreal aforesaid, on Friday the 19th Day of May next, in order to raise and levy the Debt and Costs in the said Writ mentioned, at which Time and Place the Conditions of Sale will be made known, by

EDWD. WM. GRAY, D. P. M.

N. B. If any Person or Persons have any prior Claim to the above Lot of Land, by Mortgage or otherwise, they are desired to give Notice thereof, in writing, to the said Provost-Marshal, before the Day of Sale.

10th April, 1769.

The Sale will commence at Four of the Clock in the Afternoon, and be adjudged to the last Bidder, at Five o'Clock precisely.

NOTICE is hereby given, That a Lot and House, situate in the City of Quebec, in Sault au Matelot-Street, joining on one Side to the Representatives of Noel Rainville, and on the other to Mr. Louis Maillois, belonging partly to the Minors of Joseph Roza, deceased, and partly to his Widow Margaret Rallet, at present Wife of Martin Debru, called Hartois, Master Taylor, are at present selling by Auction, at the Office of Mr. Boisseau, in Conformity to the Advertisements already published; and that the Adjudication of said Lot and House will be made at said Office, on the 4th of June next, at 11 o'Clock in the Forenoon, with all Incumbrances. Those desirous of Information relating to said Sale, may apply to Mr. PANET, Notary and Advocate; and such as have any Claims or debts on said Lot and House, are required to give them in either at Mr. Boisseau's Office, or Mr. PANET's Chambers in St. Louis's-Street, on Failure of which, after the Adjudication is made, they will be excluded from all Right or Pretention.

QUEBEC, May 2, 1769.

LE Public est averti, qu'un emplacement et maison, situés en cette ville de Québec, rue du Sault au Matelot, joignant d'un côté aux représentants Noel Rainville, d'autre au Sieur Louis Maillois, appartenans aux Mineurs de feu Joseph Roza en partie, et à Marguerite Rallet sa veuve, actuellement femme de Martin Debru dit Hartois, Maître-tailleur, sont présentement en vente et crieée, au Greffe de Mr. Boisseau, suivant les affiches ci-devant apposées et publiées; que l'adjudication des dits emplacement et maison se fera au dit Greffe le 14 du mois de Juin prochain, onze heures du matin, aux charges portées par l'encherer; que ceux qui voudront avoir quelque éclaircissement au sujet de la dite vente, pourront s'adresser à Mr. Panet, Notaire et Avocat, qui le leur donnera; et si quelques uns ont droits ou dettes sur les dits emplacement et maison ils peuvent en faire leur déclaration ou opposition soit au Greffe, ou en l'étude de Mr. Panet, rue St. Louis, faute de quoi, l'adjudication faite, ils seront déchus de tous droits et prétentions.

Québec, le 2 Mai, 1769.

PANET, Avocat.

NOTICE is hereby given, That since the Dissolution of the Partnership of O'NEILL & DUNN, Mr. O'NEILL has removed his Shop to a House in Palace-Street, formerly occupied by Mr. M'Randle, Merchant, next Door to the Sign of General Wolfe, where he carries on the Joiners and Cabinet-Makers Business as usual, and prays the Continuance of the Favours of his former Friends and Customers.



TO be let, and entered upon immediately, for a Lease of One or Two Years, an House, pleasantly situated, near the River St. Charles, about two Miles from Town, with 32 and an Half Acres of Pasture Land, with a large Barn and Stable: The House consists of two very good Parlours, two Bed-rooms, with a large Kitchen, upon the Ground-Floor; on the Upper-floor, two Chambers, with two Servants Rooms; a good Cellar with an excellent Well in it. The House was completely fitted up last Spring. For Particulars enquire of THOMAS PECKHAM, Esq; Ordnance-Store-keeper, at Quebec.

TO be Sold, on the Premises, a Stone House, of two Stories high, situate in the Cul de Sac Street, in the Lower-Town, of 20 Feet in Front on said Street, by 30 Feet in Depth, more or less, bounded by High-water Mark, on the one Side by the Heirs of Monfr. Lanet, and on the other by Mr. Chabot; taken into Possession as the Property of Mr. Joseph Metote, at the Suit of Mr. Zachary M'Auley. The Sales will be on the 23, 9th, and 16th Days of May next, to begin precisely at 10 o'Clock in the Forenoon of each Day, and to be finally adjudged to the highest Bidder, on the said last mentioned Day.

AND on the same Days will also be expos'd to Sale, at three o'Clock in the Afternoon of each Day, on the Premises, a Stone House, of one Story, situate in New-Street, in the Upper-Town, of 33 Feet in Front by 28 in Depth, more or less, with a Yard or Court leading into Couillard-Street; the said House has good Cellars and Garret, and is in good Repair: The House is now in the Occupation of Mr. Francis Sicktat, and taken in Execution at the Suit of John & Robert Woolsey. — And

ON the 3d, 10th, and 20th Days of May next, will be expos'd to Sale, on the Premises, a Stone House, of one Story, situate at St. Roch, and now in the Occupation of Mr. La Fard, and taken in Execution at the Suit of Monfr. Lortier, as the Estate of Clement Charet, deceased. The Sale will begin at 11 o'Clock on each Day, and will, on the said 20th Day, be adjudg'd to the highest Bidder, by

JACOB ROWE, D. P. M.

A VENDRE sur les lieux, une maison de pierres à deux étages, située rue du Cul de Sac dans la Basse-ville, de 20 pieds de front sur la dite rue, et de 30 de profondeur, plus ou moins; bornée par la marque de la haute marée, d'un côté par les héritiers de Mr. Lonet, et de l'autre par Mr. Chabot, prise en possession comme appartenante à Mr. Joseph Métote, à la poursuite de Mr. Zacharie M'Auley. Les ventes seront le 2, 9, et 16 de Mai prochain, à commencer précisément à dix heures du matin et que des dits jours, et à adjudger définitivement au plus offrant le dernier des jours mentionnés.

LE même jour on exposera aussi en vente, à trois heures l'après-midi de chaque des dits jours, sur les lieux, une maison de pierres d'un étage, située dans la rue Neuve dans la Haute-ville, de 33 pieds de front sur 28 de profondeur plus ou moins, avec une cour conduisant à la rue Couillard; la dite maison a de bonnes caves et greniers, et est en bon état; elle est occupée maintenant par François Sicktat, et prise en exécution à la poursuite de Jean et Robert Woolsey.

ET le 3, le 10 et le 20 de Mai prochain, on exposera en vente sur les lieux, Une maison de pierres d'un étage, située à St. Roch, et maintenant occupée par Mr. Fard, et prise en exécution à la poursuite de Mr. Lortier, comme appartenant à Clement Charet deceased. La vente commencera à onze heures chaque jour, et le 20 sera adjudgée au plus offrant, par

JACOB ROWE D. P. M.

DISTRICT of MONTREAL, ff. BY Virtue of a Writ of *Venditioni Exponas*, issued out of the Court of Common-Pleas, at the suit of Pierre Julien Desrivieres, against Francis Noble Knipe, to me directed and delivered, will be exposed to sale at public vendue, at my office, in the City of Montreal, on Friday the 26th day of May next, a lot of land, situate at the Current Saint Marie, near the Suburbs Saint Marie of the city of Montreal aforesaid, of 2 arpents in front and 30 arpents deep, subject to the conditions in the deed of sale thereof mentioned, which will be produced at the day of sale, with a stone house and other buildings thereon, fronting the river Saint Lawrence, bounded on one side by the Nuns of the Hotel Dieu, on the other side by — Blot, and behind by — Campau; also another lot of land, situate on the Coteau Saint Louis, of about 4 arpents in front and 35 arpents deep, being late the property of the said Francis Noble Knipe, seized and taken in execution at the suit of the said Pierre Julien Desrivieres, by virtue of a Writ of *Fieri Facias*, issued out of the court aforesaid; at which time and place the conditions of the sale will be declared and made known, by

EDWD. WM. GRAY, D. P. M.

N. B. If any person or persons have any prior claim to either of the lots of land and premises above-mentioned, they are desired to give notice thereof, in writing, to the said Provost-Marshal, before the day of sale. — 10th April, 1769.

The Sale will commence at Four of the Clock in the Afternoon, and the Premises will be adjudged to the highest Bidder at Five o'Clock precisely.

B. COMTE aiant dessein de quitter la province dans peu de tems, tous ceux qui lui doivent sont priés d'acquitter et solder leurs comptes promptement, autrement il sera dans la nécessité de remettre les dits comptes entre les mains d'un Procureur; et ceux qui ont quelque demande sur lui sont aussi priés d'apporter leurs comptes pour qu'ils soient acquittés.

District de Montreal, à Savoir: EN vertu d'un Writ de *Venditioni Exponas*, émané de la cour des Plaidiers Communs, à la poursuite de Pierre Julien Desrivieres contre François Noble Knipe, à moi adressé et remis, on exposera en vente publique, à mon bureau dans la ville de Montréal, Vendredi 26 de Mai prochain, une pièce de terre située au courant Ste. Marie, près du faubourg Ste. Marie du dit Montréal, de deux arpents de front et trente de profondeur, sujette aux conditions mentionnées dans l'acte de vente, qui sera alors produit, avec une maison de pierres et autres bâtimens dessus, vis-à-vis la rivière St. Laurent, bornée d'un côté par les Religieuses de l'Hotel Dieu, de l'autre par — Blot, et par derrière par — Campau. Aussi une autre pièce de terre située sur le coteau St. Louis, d'environ 4 arpents de front et de 35 de profondeur, appartenant ci-devant au dit François Noble Knipe, faisié et mise en exécution à la poursuite du dit Pierre Julien Desrivieres, en vertu d'un Writ de *Fieri Facias* émané de la dite cour, auquel tems et lieu les conditions de la vente seront déclarées

E. G. GRAY, D. P. M.

N. B. Ceux qui ont des prétentions sur quelque des dites pièces de terre ci-dessus mentionnées, sont priés d'en informer par écrit le dit Prévôt Maréchal avant le jour de la vente.

Le 10 Avril, 1769.

La vente commencera à quatre heures l'après-midi, et les dits biens seront adjudgés au plus offrant à cinq heures précises.

TOUS ceux à qui JACQUES FLANAGIN, ci-devant

Marchand à Québec, décédé, étoit redevable, sont requis d'envoyer leurs comptes à Thomas Dunn, Ecuier, Jeremie Daly et Michel Flanagin, Marchands, Exécuteurs du dit Jacques Flanagin, pour être acquittés au plutôt. Ceux qui étoient redevables au dit Jacques Flanagin au tems de son décès, sont priés de faire un prompt paiement aux dits Exécuteurs, autrement leurs comptes seront remis en main d'un Procureur.

Michel Flanagin continue le commerce à sa maison dans la Basse-ville, de la même maniere que faisoit son Pere.

A LOUER ou à VENDRE,

La maison où le dit Flanagin demouroit ci-devant, située dans la Basse-ville de Québec, Comme aussi la maison et le terrain qui y appartient, situés à Ste. Foix, près de Québec, connus sous le nom de Café Roial de l'Amérique Septentrionale. A s'informer au dit Michel Flanagin.

ALL Those to whom JAMES FLANAGIN, late

of Quebec Merchant, deceased, was indebted, are required to send in their Accounts to THOMAS DUNN, Esquire, JEREMIAH DALY, and MICHAEL FLANAGIN, Merchants, Executors of the said James Flanagin, in Order that they may be forthwith discharged. Such as were indebted to the said James Flanagin, at the Time of his Decease, are requested to make speedy Payment, to the said Executors, otherwise their Accounts will be put into the Hands of an Attorney.

MICHAEL FLANAGIN, Continues to carry on Business, at his House in the Lower-Town, in the same Manner as the same was carried on by his late Father.

TO BE LET, OR SOLD,

The House wherein the said James Flanagin lately dwelt, situate in the Lower-Town of Quebec: Likewise the House, and Ground thereto belonging, situate at St. Foix, near Quebec, known by the Name of the Royal North American Coffee-House. Enquire of the said MICHAEL FLANAGIN.

NOTICE is hereby given, That all the Real

Estate of the deceased Mr. and Mrs. Daguilhe, is to be sold, consisting of 1st. A Lot situate in the City of Montreal, 40 Feet in Front by 65 Feet deep, on which is the Remains of a burnt House; said Lot is bounded in Front by St. Paul's-Street, and behind by the Land of Mr. Fortier, on one Side by St. Vincent's Street, and on the other by Mr. Vigé.

2d. Item, Another Lot situate in the Suburb of St. Lawrence, 40 Feet in Front, bounded before by St. Lewis's-Street, and runs back to Vitray Street.

3d. Item, A Piece of Land at Boucherville on the Little Lake, 3 Acres in Front by 25 in Depth, whereon is a Wooden House, a Barn, Byar and Stable, and other Buildings, with the Desarts, Meadows, Ditches, Fences, &c. thereto belonging; also all the Utensils of Husbandry and Stock of said Land, which will be sold with it or separately, as the Purchasers may chuse.

4th. Item, Another Piece of Wood Land, in the Parish of Varenne, 3 Acres in Front by 30 in Depth.

5th. Item, Another Tract of Land, situate in the Isle Bizard of which it makes the Upper End, joining the Fief of Mills Dubuison, and bounded before and at the other End by the River St. Lawrence, and behind by the Lake of the Two Mountains.

The said Lands will be sold to the highest Bidder on the first Day of June next, in the City of Montreal, at Simon Sanguinet's, Esq; They will be sold altogether or sepearte, and clear of all Incumbrances, Debts or Mortgages. Any Person desirous of viewing said Lands, from this Time to the Day of Sale, may apply to Mr. Simon Sanguinet, who will give them all necessary Information, as he has the Titles in his Hands.

Montreal, March 26, 1769. *** — SANGUINET, Notary and Advocate.

LE Public est averti que tous les biens immeubles

de la succession de feu Monsieur et Madame Daguilhe sont à vendre, consistant en 1° Un emplacement situé dans la ville de Montréal, de 40 pieds de front sur 65 de profondeur, sur lequel il y avoit une maison qui est incendiée, tenant le dit emplacement par devant à la rue St. Paul, par derrière au terrain du Sieur Fortier, d'un côté à la rue St. Vincent, et d'autre côté au terrain du nommé Vigé.

2° Item un autre emplacement, situé dans le faubourg St. Laurent, de 40 pieds de front, tenant par devant à la rue St. Louis, sur la profondeur qui se trouvera jusqu'à la rue Vitray.

3° Item une terre située à Boucherville au Petit Lac, de trois arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, sur laquelle est construite une maison de bois, une grange, une étable, une écurie, et autres bâtimens, avec ses deserts, prairies, fossés, clôtures, &c. en outre tous les utensils de la dite terre, et tous les animaux, qui seront également vendus avec la dite terre, ou sepearement, à l'option des enchérisseurs.

4° Item une autre terre, située en la paroisse de Varenne, de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, qui est actuellement en bois debout.

5° Item une autre terre et concession, située dans l'Isle Bizard, faisant le bout d'enhaut d'icelle, joignant le fief de Mademoiselle Dubuison, tenant sur le devant et de l'autre bout au fleuve St. Laurent, et par derrière au Lac des Deux Montagnes. Lesquelles biens seront vendus et adjudgés le premier du mois de Juin prochain, en la ville de Montréal, chez M. Simon Sanguinet, Ecuier, au plus offrant et dernier enchérisseur; lesquels seront vendus et adjdugés sepearement les uns des autres, et quittes et nettes de toutes charges, dettes et hypothèques. Toutes personnes qui voudront prendre connoissance des dits biens d'ici à la judication, pourront s'adresser à mon dit Sieur Simon Sanguinet, qui leur donnera tous les éclaircissemens nécessaires, aiant les titres de propriété entre ses mains.

Montréal, le 20 Mars, 1769.]

SANGUINET, Notaire et Avocat.

QUEBEC: Printed by BROWN & GILMORE, at the Printing-Office, in Parlour-Street, in the Upper-Town, a little above the Bishop's Palace where Subscriptions for this Paper are taken in. Advertisements of a moderate Length (in one Language) inserted for Five Shillings Halifax the first Week, and One Shilling each Week after; if in both Languages, Seven Shillings and Six-pence Halifax the first Week, and Half a Dollar each Week after; and all Kinds of Printing done in the neatest Manner, with Care and Expedition.

IMPRIME par BROWN & GILMORE, à l'imprimerie, rue du Parloir, dans la haute ville de Québec, au dessus de l'Evêché; où on reçoit des souscriptions pour la Gazette, dans laquelle on insérera des avertissemens d'une longueur modérée, dans une langue, à Cinq Chelins d'Halifax chaque, la première semaine, et Un Chelin par semaine tandis qu'on souhaitera les faire continuer; dans les deux langues, à Sept Chelins et demi d'Halifax la première semaine, et Une demi Piastre par semaine après; tout ouvrage en imprimerie s'y fait proprement, avec soin et expédition.